

Département de l'Eure
Commune de MARTOT

Plan de situation

Lotissement

Plan de vente provisoire

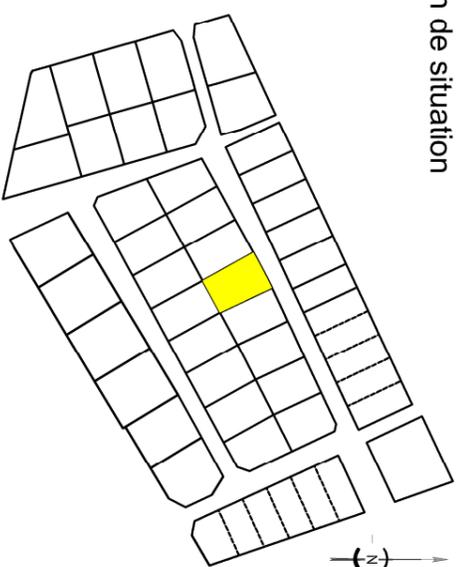
Lot n° : 29

Référence cadastrale : XX n°XX

Surface plancher : 180 m²

Echelle : 1/200

Date de publication : 28 Mars 2024



Maître d'ouvrage



Tél : 02 35 18 00 21

Bureau d'études V.R.D



Tél : 02 32 71 01 09

Géomètre

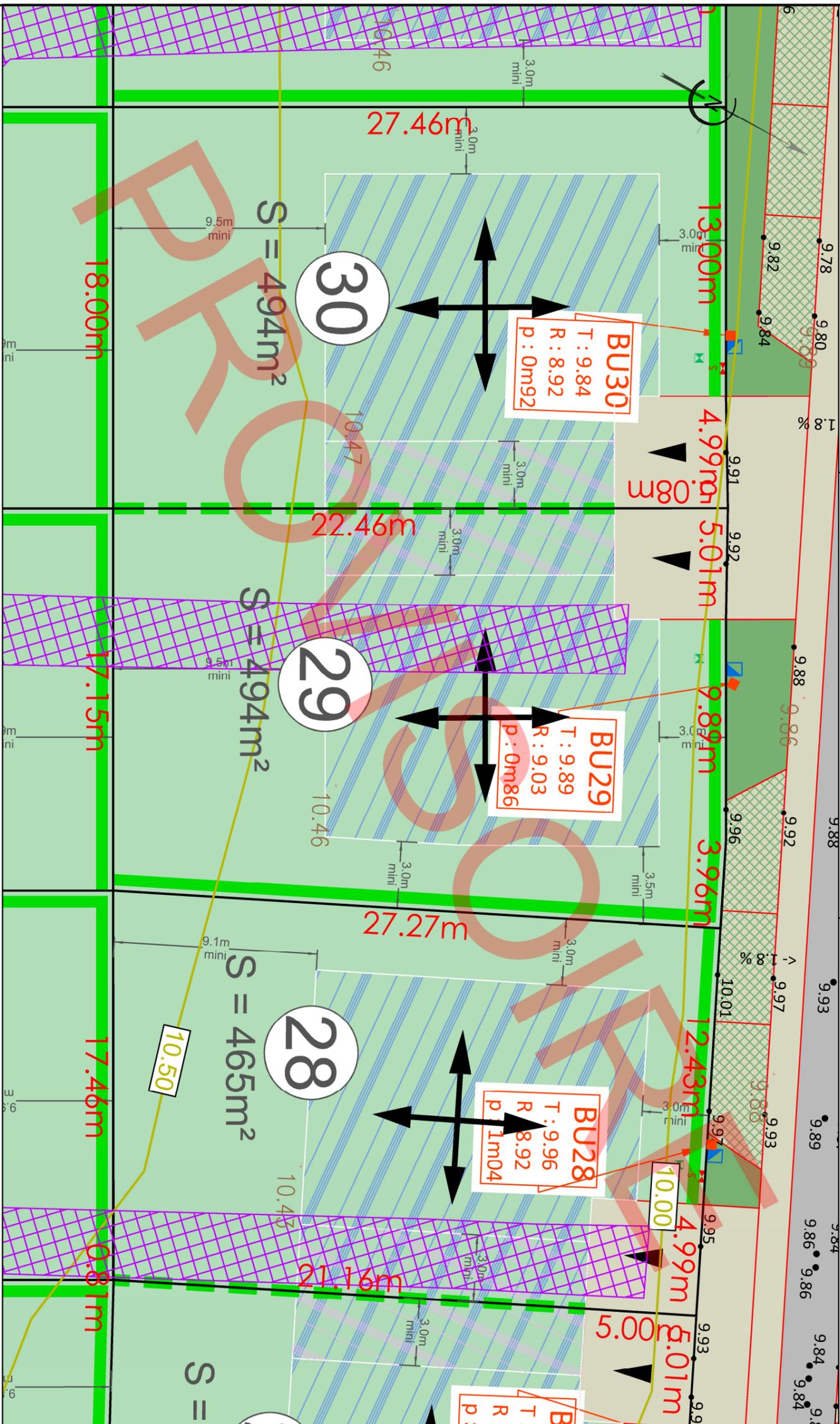


Tél : 02 32 40 05 13

Architecte Paysagiste



Tél : 02 35 32 82 27



LEGENDE EXISTANT :

- Mur bahut
- Mur plein
- Bord de chaussée
- Bordure
- Bordure + caniveau
- Caniveau
- C.ôture avec pleux ciment
- C.ôture légère
- Crête de talus
- pied de talus
- Haie
- Limite matériaux
- débord de toit
- Borne ancienne
- Borne nouvelle
- Application cadastrale
- Limite
- Corotation linéaire
- Eclairage public
- Support électrique
- Coffret électrique
- Vanne Gaz
- Coffret Gaz
- Chambre France télécom
- Bus
- Regard non identifié
- Grille et avaloir EP
- Regard EP
- Regard EU
- Hydrant et bouche à clé
- Borne incendie
- privatif
- appartenance de mitoyen / l'ouvrage

LEGENDE VOIRIE ET ACCES :

- Enrobé
- Béton
- Noues et espaces verts
- Entrées charretières obligatoires en charge des acquéreurs
- Altitude projet (à contrôler après travaux)
- Stationnement en pavés béton à joints enherbés

LEGENDE IMPLANTATION :

- Orientation de l'axe de façage principal
- Zone constructible
- Zone constructible si la construction est une annexe édifiée en limite séparative avec une hauteur n'excédant pas 5m jusqu'au façage (hauteur à l'égout de toiture étant limitée à 4m) ou 4m jusqu'à l'acrotère pour les toitures plates

LEGENDE PARCELLES :

- courbe de niveau terrain naturel avant travaux : (rattaché au NGF)
- périmètre d'emprise du permis d'aménager
- plantation d'une haie

LEGENDE FOUILLES :

- Zone d'emprise des fouilles archéologiques

LEGENDE RESEAUX :

- coffret de comptage électrique
- regard de branchement télécom
- citernes
- boîte de branchement eaux usées

Nota : Il est recommandé aux futurs acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique spécifiques sur le terrain afin de définir l'adaptation au sol de leur construction (fondations).

Nota* : Les altimétries de la future voirie et les seuils d'entrée sont donnés à titre indicatifs et pourront être modifiés au cours des travaux. Ils devront être contrôlés après travaux.

Nota** : Les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.

Nota*** : Les eaux de toitures seront acheminées dans des drainages à l'intérieur des lots, à la charge des futurs acquéreurs.